



Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
Consejo Consultivo de Expertos sobre Salud Infantil y Medio Ambiente en América del Norte
Expert Advisory Board on Children's Health and the Environment in North America

27 mars 2002

AVIS AU CONSEIL N° 02-01

Élaboration du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (ci-après le « Comité consultatif d'experts » ou le « Comité ») de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec le mandat l'habilitant à fournir des avis au Conseil sur des questions concernant la santé des enfants et l'environnement;

CONSCIENT de l'importance de promouvoir la protection des enfants contre les dangers que l'environnement présente pour leur santé, conscient également des avantages de la collaboration entre les trois pays;

AYANT tenu une réunion publique conjointe avec le Comité consultatif public mixte de la CCE le 7 mars 2002, à Mexico, à laquelle ont activement participé des membres du public et des représentants de divers secteurs de la société civile;

RAPPELANT les discussions tenues lors de l'atelier trilatéral qui a eu lieu à Montréal, en novembre 2001, et auquel ont participé des responsables de l'environnement et de la santé des trois gouvernements, le Comité consultatif d'experts et des représentants des comités consultatifs nationaux du Canada et des États-Unis;

AYANT examiné en détail l'ébauche du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, préparé par l'équipe de travail trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants et fondé sur les idées et les propositions issues de l'atelier trilatéral, et ayant pris connaissance des observations du public et des idées débattues lors de la réunion du 7 mars;

FORMULE les observations et recommandations suivantes à l'intention du Conseil :

Une haute priorité doit être accordée à l'élaboration de politiques et de mesures qui préviendront l'exposition des enfants et les dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau

qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent.

La recherche est essentielle pour nous permettre de mieux comprendre comment des facteurs environnementaux, tels que la présence de certaines substances dans l'air, dans l'eau et dans des produits, nuisent ou pourraient nuire à la santé des enfants et des fœtus.

Toutefois, il n'est pas toujours justifié de mener des recherches supplémentaires. Il faut agir immédiatement pour promulguer des règlements ou renforcer ceux qui existent déjà afin de prévenir l'exposition des enfants à des polluants et à des substances toxiques pour lesquels on dispose déjà de connaissances scientifiques adéquates.

L'application du principe de précaution dans la prise de décisions en matière de politiques et de réglementation est essentielle pour la protection de nos enfants et des générations futures contre les dangers que présente l'environnement pour la santé. Dans les cas où la santé est menacée, des mesures de protection doivent être prises, même en l'absence d'une compréhension scientifique complète.

Une haute priorité doit être accordée au renforcement des capacités et à la formation à tous les niveaux. Cela comprend la mise en place d'une équipe de professionnels, surtout au Mexique, qui ont les compétences nécessaires pour réaliser des évaluations d'exposition et de risque. Cette équipe devrait comprendre, notamment, des toxicologues et des épidémiologistes. Les activités de formation et de renforcement des capacités doivent également viser les professionnels de la santé, les organisations communautaires, les éducateurs et d'autres intervenants pertinents, et doivent faire fond sur des modèles existants qui fonctionnent bien, comme le programme de formation des *National Institutes of Health* (Instituts nationaux de la santé) des États-Unis. Des efforts doivent également être déployés pour accroître les interactions entre les diverses disciplines et entre les trois pays.

L'éducation et l'action sociale sont cruciales pour la prévention et pour la mise en œuvre de mesures éclairées en vue de réduire l'exposition et les risques. Une haute priorité devrait être accordée à l'éducation et à l'habilitation des simples citoyens, notamment des parents et des groupes communautaires, ainsi qu'à l'allocation de ressources (p. ex., de petites subventions) aux groupes de citoyens. Toutefois, ces efforts ne sauraient remplacer la promulgation et l'amélioration de règlements visant à protéger les enfants contre les dangers environnementaux. Ainsi, il convient d'améliorer les règlements concernant la pollution de l'air, l'élimination du plomb dans les habitations et dans les produits domestiques, et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Après examen et discussion de l'ébauche du Programme de coopération, le Comité consultatif d'experts formule également les conseils et recommandations spécifiques suivants :

- En ce qui concerne **l'information, l'éducation et la sensibilisation du public**, le Comité appuie la proposition de travailler avec les professionnels de la santé et encourage l'établissement de partenariats semblables avec des organisations communautaires. Il est nécessaire de bâtir des compétences fondamentales sur la santé des enfants et l'environnement au sein de la communauté des travailleurs de la santé. Le Comité exhorte la CCE à rechercher des occasions de travailler avec le réseau trilatéral des *Pediatric Environmental Health Specialty Units* (Unités pédiatriques spécialisées dans l'hygiène du milieu) ainsi qu'avec le réseau américain de *Pediatric Environmental*

Health Research Centers (Centres de recherche pédiatrique dans le domaine de l'hygiène du milieu). Par ailleurs, il convient de mettre en place des programmes de formation et d'élaborer des programmes d'enseignement pertinents ainsi que des programmes d'éducation permanente afin d'assurer le recrutement futur de pédiatres cliniciens spécialisés en hygiène du milieu. C'est un domaine dans lequel le Comité est prêt à jouer un rôle de direction. S'agissant de problèmes plus spécifiques, des efforts d'éducation et de sensibilisation s'imposent pour limiter l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

- En ce qui concerne **l'asthme et des maladies respiratoires**, le Comité appuie le projet de recherche en cours sur les effets des émissions des moteurs diesel sur la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables. Le diesel est une substance au sujet de laquelle il serait utile d'approfondir les connaissances scientifiques. Cependant, le Comité recommande que la CCE se penche également sur d'autres polluants atmosphériques dangereux pour les enfants, tels que les particules fines, et qu'elle élargisse la portée de ses études sur les régions à haute exposition en tenant compte du transport transfrontalier.
- En ce qui concerne **le plomb**, il convient d'améliorer les données sur les concentrations de plomb dans le sang et de surveiller les effets du plomb. Le Comité encourage le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) à inclure la biosurveillance du plomb dans les activités réalisées dans le cadre du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Le projet visant à réduire l'exposition des enfants au plomb en ciblant l'industrie de la céramique et d'autres micro-industries constitue un bon exemple de travail pratique pour cerner un problème particulier, travail qui pourrait ensuite servir de modèle pour d'autres problèmes similaires.
- En ce qui concerne **les substances toxiques, dont les pesticides**, il convient d'améliorer les données sur l'exposition et la biosurveillance, ainsi que la surveillance médicale, et d'encourager la coopération trilatérale afin d'accroître la comparabilité des données. Pour commencer, la priorité devrait être accordée au mercure et à d'autres métaux, au DDT et à d'autres pesticides, aux BPC et à d'autres polluants organiques persistants (POP) ainsi qu'aux substances chimiques produites en grandes quantités au sujet desquelles il convient de poursuivre les recherches, notamment les substances chimiques qui pourraient avoir des effets sur le développement neurologique. Il convient de s'attacher à faire fond sur les travaux existants, tels que les enquêtes nationales comme la *National Health and Nutrition Examination Survey* (Enquête nationale sur la santé et la nutrition aux États-Unis). Cela permettra non seulement d'éviter les chevauchements et les travaux superflus, mais aussi de renforcer les liens entre les chercheurs des trois pays et de favoriser l'utilisation de démarches communes.
- En ce qui concerne **l'évaluation des risques et l'analyse économique**, il est essentiel que ces outils soient utilisés de façon transparente. Il est également important de veiller à ce que ces évaluations soient basées sur des principes scientifiques appropriés afin de permettre la prise de décisions éclairées. On évitera par exemple de se baser sur des études consacrées aux adultes ou sur des types d'études inappropriés. En l'absence de connaissances scientifiques adéquates, il convient de prendre des mesures prudentes, axées sur la protection.
- **L'amélioration des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme** devrait faire partie des buts fondamentaux des efforts concertés des trois pays. Le Comité

soutient résolument le projet d'étude longitudinale d'une cohorte que préparent les États-Unis (*National Children's Study*) et son extension au Mexique et au Canada. Comme il est indiqué ci-dessus, il convient de poursuivre les études pour améliorer la biosurveillance et la surveillance médicale.

Des efforts concertés doivent être déployés pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de coopération. Il convient, entre autres activités, d'incorporer des éléments du Programme de coopération dans des programmes permanents des gouvernements nationaux et dans le programme de travail actuel de la CCE, de mettre en place des partenariats avec des organisations et des groupes non gouvernementaux et de chercher à obtenir des ressources non budgétaires.

Le Comité se met à la disposition du Conseil pour faire avancer le travail sur la santé des enfants et l'environnement. Il est également prêt à apporter sa contribution dans d'autres domaines de travail de la CCE, tels que le projet de gestion rationnelle des produits chimiques, notamment en ce qui concerne l'élaboration du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.